

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
au titre de l'année 2026**

Le maire de Saint Germain d'Arcé,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°2018-018 du 12 juin 2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le maire de Saint Germain d'Arcé après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 2^e classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CORROYER Florence	Adjoint administratif territorial

Proportion homme / femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
RENVAZÉ Pauline	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe

Proportion homme / femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint Germain d'Arcé, le 30 décembre 2025.
Le Maire, Antony ROUSSEAU



Publié le 06/01/2026